

MOMENTUM

now or never / maintenant ou jamais / jetzt oder nie / ora o mai più

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le concours Momentum s'adresse à tout projet audiovisuel de long format qui doit démarrer rapidement pour ne pas perdre son intérêt.

Les candidat·e·s remplissent le formulaire (A) et annexent les documents requis (B).

A FORMULAIRE**Production:**

raison sociale
nom(s) et prénom(s)
adresse électronique
téléphone
adresse postale

Réalisateur·trice:

nom(s) et prénom(s)
adresse électronique
téléphone
adresse postale

Auteur·trice:

nom(s) et prénom(s)
adresse électronique
téléphone
adresse postale

Titre du film:

Genre de projet (fiction/doc/autre):

Format (d'exploitation):

Durée totale prévue:

Note:

- *minimum 50 minutes pour les documentaires;*
- *minimum 70 minutes pour les fictions.*

Ces durées s'entendent comme durée totale pour les œuvres audiovisuelles en plusieurs parties ou les séries. Les courts métrages sont exclus.

Montant demandé*:

Coordonnées bancaires:

IBAN
BIC
Nom et adresse

Date:

Signature:

B DOCUMENTS REQUIS

1. Synopsis / résumé du projet (½ p.)

2. Pourquoi le projet a besoin d'une aide „urgente“ ?

Note:

Exposer les circonstances qui font que le film doit démarrer incessamment. Le soutien (financement) de Suissimage est décisif pour permettre la mise en production immédiate et la réalisation du projet.

3. Note d'intention de la production

4. Note d'intention de la réalisation/ de l'auteur.trice du projet

5. Planning (préparation, production, tournage, post-production, exploitation)

Note:

Le film est prêt à tourner pour répondre à l'urgence des circonstances.

Si le film est déjà (ou en partie) tourné, un financement peut être demandé pour la post-production, à condition que la sortie soit urgente en raison de l'actualité. Dans ce cas, la Commission culturelle Suissimage peut demander à visionner des images et/ou un teaser.

6. Budget (actuel)

7. Plan financier

Note:

- Le soutien est destiné à des projets de fiction ou de documentaire qui supposent un financement décisif pour leur réalisation; il ne s'agit pas d'un financement complémentaire ni subsidiaire.

- La contribution de Suissimage est substantielle et peut être le seul financement ou compléter un financement existant.

- Le plan financier doit indiquer les financements déjà acquis au moment de la demande à Suissimage.

- Il faut indiquer aussi les demandes qui ont été rejetées et celles qui sont pendantes.

- Le jury traitera exclusivement les projets de documentaires qui n'ont qu'une seule autre source de financement déterminante et les projets de fictions qui n'ont pas plus de deux autres financements (significatifs).

- Après une décision positive de Suissimage, le producteur peut chercher des financements complémentaires par exemple en crowdfunding. Ce qui compte, c'est que la production puisse commencer rapidement.

**- Le montant souhaité de la part de Suissimage doit figurer dans le plan financier.*

Si le projet est retenu, la Commission culturelle Suissimage fixe librement le montant qu'elle accordera en fonction du budget, des besoins effectifs du projet, et des moyens à disposition du Fonds culturel. Cependant, la somme allouée ne pourra pas dépasser CHF 500'000 pour un documentaire et 1 million pour un projet de fiction.

8. Biofilmographie du-de la réalisateur-trice

Note:

L'auteur-trice et le-la réalisateur-trice, de même que le-la producteur-trice doivent pouvoir attester d'une certaine expérience et de projets professionnels. Ils-elles présenteront une filmographie qui doit démontrer leur capacité à réaliser le projet soumis.

La Commission culturelle Suissimage peut demander à visionner des œuvres récentes.

Lien vers des œuvres de référence.

9. Scénario/Dossier de présentation (documentaire)

10. Cast & Crew

11. Stratégie d'exploitation

Note:

Tous les genres et tous les formats (cinéma, TV, web, VoD, autres) sont admis. C'est le producteur qui doit définir le public-cible et le type d'exploitation le plus approprié au projet.

12. Note finale

Les dossiers peuvent être déposés exclusivement jusqu'au **27 mars 2024** ou jusqu'au **7 novembre 2024** au Fonds culturel Suissimage (daniela.eichenberger@suissimage.ch) en format pdf.

La Commission culturelle Suissimage fonctionne comme jury qui se réunit à cet effet deux fois par an. Les dates des séances sont publiées sur www.suissimage.ch.

La Commission culturelle Suissimage décide du montant à allouer en fonction de la qualité de chaque projet, de l'état d'urgence à tourner, et des motifs (immédiateté, contraintes et sens) qui constituent le Momentum.

En cas de décision positive, elle fixera éventuellement d'autres conditions relatives au versement du soutien, notamment le délai dans lequel le tournage doit commencer (et le montant sera versé à ce moment-là) et les informations que le-la producteur·trice devra fournir à Suissimage au sujet de l'avancement du projet et des comptes.

S'agissant d'un concours, ses décisions sont définitives et ne sont pas motivées.

La Fondation culturelle Suissimage envisage de mettre à disposition un crédit de 1.5 millions de francs en 2024 pour ce programme. Le concours pourra être reconduit en cas de succès et si les moyens financiers du Fonds le permettent.

Ce règlement peut être modifié en tout temps.

Lausanne, novembre 2023